

**DELIBERATION****COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,****SEANCE du 27 mars 2024 :****Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GRANGE Jean-François, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.****Absents : DELHOMME Baptiste, GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne.****Secrétaire de séance : MASSACRIER Marie-Claude****Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRE SECTION C NUMERO 1009**

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire la demande d'acquisition de la parcelle C 1009 auprès d'ENEDIS. Cette parcelle située au hameau de Say, d'une superficie de 25 m2, correspond à l'ancien emplacement du transformateur qui a été retiré par ENEDIS.

La procédure de cession sera gérée par les services du S.I.E.L qui établiront une délibération pour déclasser la parcelle et autoriser la revente du terrain à titre gratuit. Une convention de restitution de terrain ENEDIS/SIEL TE Loire sera établie ensuite et envoyée à ENEDIS pour constitution du dossier de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'acquisition de la parcelle C 1009 et ce à titre gratuit,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents.****Copie certifiée conforme**

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 27 mars 2024

Le Maire  
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance,

Marie-Claude MASSACRIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20240327-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024  
Publication : 03/04/2024

